

COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
13 octobre 2011
PLOUER-SUR-RANCE

Etaient présents (par ordre alphabétique)

| | |
|----------------------------|--|
| ARMANGE Raymond | Président de la Communauté de Communes Rance Frémur |
| AUSSANT Michel | Administrateur à Côtes d'Armor Nature Environnement, Pouvoir de Dominique DE DIEULEVEULT , Présidente de l'Association de Protection de la Pointe de la Brebis et de la Gougeonnais |
| BAGOT Claude | Représentant Serge BRINDEJONC, Maire de la Richardais Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers des Bords de Rance |
| BAUDRON Philippe | Représentant André DOUARD, Président de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine |
| BOISON Gérard | Maire de Saint-Hélen |
| BOUCHE Vincent | Représentant l'association Bretagne Vivante |
| BROSSARD Jacques | Représentant Marie-Annick MAUFFRAY, Maire d'Evran |
| BUCHON Marie-Pierre | Représentant Philippe GUESDON, Maire du Plessix-Balisson |
| CARBONNIER Jean | Président de l'Association de Défense du Site de Lancieux et de la Baie de Beaussais (ADSLB) |
| -Claude | |
| CALISTRI André | Conseiller général du Canton de Dinan Ouest, Représentant Claude LEBORGNE, Maire de Trélivan |
| CHOLEAU Pascale | Représentant Louis THEBAULT, Président du Groupement d'Intérêt Touristique du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel - Bretagne Romantique |
| CHOLLET Gilbert | Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de St-Malo |
| COLAS Jacky | Président de la Fédération des Associations et des Usagers des Bassins Versants de la Rance et du Frémur (FAUR) Vice-Président du Collège des Usagers de COEUR Emeraude Pouvoir de Lucien PARNET , Président de Plouër Initiatives |
| COUAPEL Luc | Maire de Saint-Jouan-des-Guérets |
| COUSIN Serge | Représentant Alain BURLLOT, Maire de Quévert |
| DAUGAN Michel | Conseiller Général du Canton d'Evran, Maire de Plouasne Pouvoir de Martine HINAULT , Maire de Calorguen |
| DENMAT Marie- | Représentant Pierre LECAILLER, Maire de Créhen |
| Dominique | |
| DERLOT Lenaïk | Représentant Jean-Paul BOUHERET, Directeur du Groupe d'Exploitation Hydraulique de l'Ouest - EDF |
| DESLILE Franck | Représentant l'association Vivarmor Nature, |
| DONGUY Jean-René | Représentant l'association Chaland de Rance |
| CABROL Elisabeth | Représentant le Conseil de développement du Pays de Saint-Malo |
| DUFOUR Vincent | Président du Cercle des Amis de la Côte d'Emeraude |
| FERREY Corinne | Représentant Frédéric MOY, Président du Club des Entreprises du Pays de Rance |
| GAINCHE Jean-Paul | Maire de Langrolay-sur-Rance |
| GILBERT André | Maire de Lancieux |
| GUERN Michel | Représentant Gérard COCHARD, Président de Rando Rance Plouër |
| GUIDOU François | Représentant le Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes d'Armor |
| GUILLOU Germaine | Présidente de Rance-Environnement |
| HAMON Marie-Claire | Représentant Marie-Annick GUGUEN, Maire de Ploubalay |
| HOURRIERE France | Présidente de l'association de Sauvegarde des Chapelles du Pays Malouin |
| HOURRIERE Jean- | Président de l'Association des Amis de la Baie de Landriais |
| François | Représentant Sylvie BARTHELEMY, Maire du Minihic-sur-Rance |
| JAN Alain | Maire de Corseul Représentant Michel RAFFRAY , Président de la Communauté de Communes Plancoët - Val d'Arguenon |

| | |
|-------------------------------------|--|
| JANIN Maurice | Pouvoir de Viviane LE DISSEZ , Maire de Plancoët |
| JOSSELIN Charles | Conseiller Général du canton de Cancale Ancien Ministre, Vice-Président du Conseil Général des Côtes d'Armor, Président de COEUR Émeraude |
| HAVARD Jean-Claude | Maire de Plouër-sur-Rance |
| HOURRIERE France | Pouvoir de René REGNAULT , Maire de Saint-Samson-sur-Rance Présidente de l'association de Sauvegarde des Chapelles du Pays Malouin |
| HOURRIERE Jean- François | Président de l'Association des Amis de la Baie de Landriais |
| LAMBALLE Virginie | Représentant Sylvie BARTHELEMY, Maire du Minihic-sur-Rance |
| LAUNAY Alain | Représentant Sylvie MALLET, Maire de Dinard |
| LAFERTE Claude | Maire de Pleurtuit |
| LECLER Pascal | Maire de Trémereuc |
| LEFEUVRE Michel | Président du Comité Local des Pêches et des Elevages Maritimes de Saint-Malo |
| LEROY Jean-Paul | Maire de la Ville-es-Nonais |
| LESTUM Gildas | Maire de Pleslin-Trigavou |
| LUCAS Georges | Représentant le Comité Départemental de Canoë Kayak |
| MARTIN Louis | Maire des Champs-Géraux |
| | Représentant Arnaud CARRE, Maire du Quiou |
| | Représentant René REGNAULT , Président du Conseil de Développement du pays de Dinan |
| MOULIN Jean-Luc | Elu à la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine |
| MOURET Philippe | Représentant Pascal BIANCO, Maire de Saint-Suliac |
| NICOLAS Guy | Maire d'Auceleuc |
| NIVOLE André | Représentant Louis BOUAN, Maire de Saint-Judoce |
| NOGARET Marc | Représentant René MOUREAU, Président de l'association Pierres Vives - Valorisation de la villa gallo-romaine du Quiou |
| PENHOUET Michel | Maire de Saint-Lunaire, Président de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude, Conseiller Général du canton de Dinard, Vice-Président délégué du COEUR Émeraude |
| PETITJEAN Patrice | Représentant l'association UFC Que Choisir Saint-Malo |
| QUIGNON Didier | Représentant Robert MONNIER, Maire de Saint-Pierre-de-Plesguen |
| REYNES Francis | Président de la Communauté de Communes du Pays d'Évran, Maire de Tréfumel |
| ROUXEL Françoise | Présidente du Pays Touristique de Dinan |
| ROZE Jean-Pierre | Représentant Jean-Yves DELAROCHEAULION, Maire de Lanvallay Pouvoir de Léo CARABEUX , Maire de Léhon |
| RUCET Jean-Louis | Maire de la Vicomté-sur-Rance |
| SENGHOR Auguste | Maire de Saint-Briac-sur-Mer |
| RICHEUX Jean-Francis | Maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet |
| | Conseiller Général du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine |
| TRANCHEVENT Sylvie | Elue à la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor, Vice-Présidente de COEUR Émeraude |
| VASPART Michel | Maire de Pleudihen-sur-Rance, Conseiller Général du canton de Dinan Est, Premier Vice-Président de la CODI Pouvoir de Bertrand CLAUDEVILLE , Maire de Taden Représentant René BENOIT , Maire de Dinan et Président de la CODI |

Assistaient également

| | |
|-----------------------------|---|
| BIGNOLAS Anne | Chargée de mission SIG, Communication, Informatique à COEUR Émeraude |
| BOAGLIO Vincent | Chargé de mission Agriculture à COEUR Émeraude |
| CABROL Elisabeth | Chargée de mission au Pays de Saint-Malo |
| CAMUZARD Jean-Pierre | Conseiller scientifique du COEUR Émeraude |
| CHATELLIER Philippe | Commissaire aux Comptes |
| CHENY Gildas | Directeur de COEUR Émeraude |
| COLINEAU Chantal | Conseillère municipale à Saint-Briac-sur-Mer |
| DARTOIS Aline | Représentant Eric DARTOIS, Maire de Guitté |

| | |
|---------------------------|---|
| DOINEAU Gaëtan | Responsable Environnement Aménagement du territoire à la Communauté de Communes Côte d'Émeraude |
| DENIAUD Jannick | Responsable du Services Activités maritimes et Littorales du Conseil Général des Côtes d'Armor |
| GAUBERT Jean | Député des Côtes d'Armor |
| GIFFRAIN Georges | Conseiller municipal de Plouër-sur-Rance, délégué au Port |
| JAMET Cédric | Technicien Biodiversité Bocage à COEUR Émeraude |
| LANG François | Chargé de mission Mer et Littoral à COEUR Émeraude |
| LAURENT Xavier | Chargé de mission Eau, Milieux Aquatiques, Zones Humides à COEUR Émeraude |
| MAMDY Alexandre | Chargé de mission Développement Durable à la Mairie de Saint-Malo |
| MELEC Dominique | Responsable Développement Durable auprès du Directeur à COEUR Émeraude |
| ONEN Béatrice | Assistante administrative à COEUR Émeraude |
| PENOT Jean-Louis | Membre de Rance Environnement |
| RIMASSON | Correspondant local pour Le Petit Bleu |
| ROUX Christian | Correspondant local pour Le Télégramme |
| TANNOUX David | Technicien à la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine |
| TILLON Marie-Reine | Conseillère générale du canton de Matignon |

Excusés

| | |
|--------------------------------|---|
| BREST Goulven | Président de la Section Régionale Conchylicole Bretagne Nord |
| BRUN-COTTAN Jean-Claude | Conseiller scientifique du COEUR Émeraude |
| BURLOT Thierry | Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, en charge de l'Eau, de l'Environnement et de la Biodiversité |
| CHAPON Roger | Maire de Miniac-Morvan |
| COUET Christian | Vice-Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en charge du Développement Durable et de l'Environnement |
| GREMILLET Xavier | Président du groupe Mammalogique Breton |
| HENNACHE Bérengère | Animatrice du Bassin versant du Frémur |
| LAURENT Bernard | Sous-Préfet de Dinan |
| LE DRIAN Jean-Yves | Président du Conseil Régional de Bretagne |
| LESAGE Guillaume | Chef du Service Patrimoine Naturel du Conseil Régional de Bretagne |
| LOBIT François | Sous-Préfet de Saint-Malo |
| LOPEZ Jean-Michel | Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité du Conseil Régional de Bretagne |
| MEISS Jean-Claude | Président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France |
| MESLAY Philippe | Conseiller général du canton de Plancoët |
| PICAULT Robert | Maire de Brusvily |
| RAFFRAY Michel | Président de la Communauté de Communes Plancoët - Val d'Arguenon |
| RAMARD Dominique | Maire de Saint-Juvat, Vice-Président de la Communauté de Communes d'Evran, en charge de l'Environnement |
| REGNAULT René | Conseiller Régional de Bretagne |
| RENOULT Claude | Maire de Saint-Samson-sur-Rance, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance-Frémur Baie de Beausais, Président du Conseil de Développement du Pays de Dinan |
| RETIERE Christian | Adjoint au Maire de Saint-Malo, en charge du Développement durable |
| TOURAIN Jean-Louis | Vice-Président de COEUR Émeraude |
| THOMAS Isabelle | Président de l'association Littoraux du Monde |
| VILT Gérard | Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine |
| | Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne, en charge de la Mer et de la Protection du Littoral |
| | Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon |



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 20 Janvier 2011 à Saint-Hélen

- Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modifications des statuts de COEUR Émeraude – Institution du bureau

- Assemblée Générale Ordinaire :

- ① Présentation du nouvel organigramme de l'équipe technique de COEUR Émeraude
- ② Présentation de la nouvelle démarche de travail et du nouveau calendrier du projet de PNR Rance Côte d'Émeraude
- ③ Zoom sur quelques actions en cours ou en projet
- ④ Présentation des comptes 2010
- ⑤ Questions diverses et d'actualité

22

La séance est ouverte à 17h00 par Charles JOSSELIN, Président de COEUR Émeraude.

Le quorum étant atteint, (76/127 membres votants – collègues Elus et Usagers) les décisions prises lors de cette assemblée seront validées et entérinées.

Charles JOSSELIN remercie Jean-Claude HAVARD, Maire de Plouër-sur-Rance, pour son hospitalité. Il souligne la présence, de Gildas CHENY, nouveau Directeur de l'équipe technique de COEUR Émeraude et invite Jean GAUBERT, député des Côtes d'Armor à le rejoindre à la tribune.

Jean-Claude HAVARD souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il exprime sa volonté, commune avec tous les Maires, de préserver une certaine qualité de vie sur sa commune, et souhaite que le futur Parc Naturel Régional y contribue.

Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 20 Janvier 2011, à Saint-Hélen.

Aucune observation

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Modifications des statuts de COEUR Émeraude

La proposition consiste :

- à replacer le point 7-3 de l'Article 7 :

« 7.3 - Le Conseil d'Administration élit le Président issu du collège des Élus, des Vice-Présidents issus du collège des Élus, dont un Vice-Président délégué, des Vice-Présidents du collège des Usagers. », par

« 7.3 Le Conseil d'administration élit le Président, quatre Vice-présidents ainsi qu'un Secrétaire. Deux Vice-présidents sont issus du collège des Elus. Les deux autres ainsi que le Secrétaire sont choisis au sein du collège des Usagers.

Le Président peut proposer la désignation d'un Vice-président délégué.

Le Président, les quatre Vice-présidents et le Secrétaire forment le Bureau. »

- à compléter l'Article 7 par un point 7-12 :

« 7-12 - Le bureau, organe exécutif de l'Association, assure la gestion courante de celle-ci. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'impose, sur convocation du Président. »

Délibération : Êtes-vous d'accord pour adopter les nouveaux statuts proposés ?

Abstention : 0

Contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRESENTS

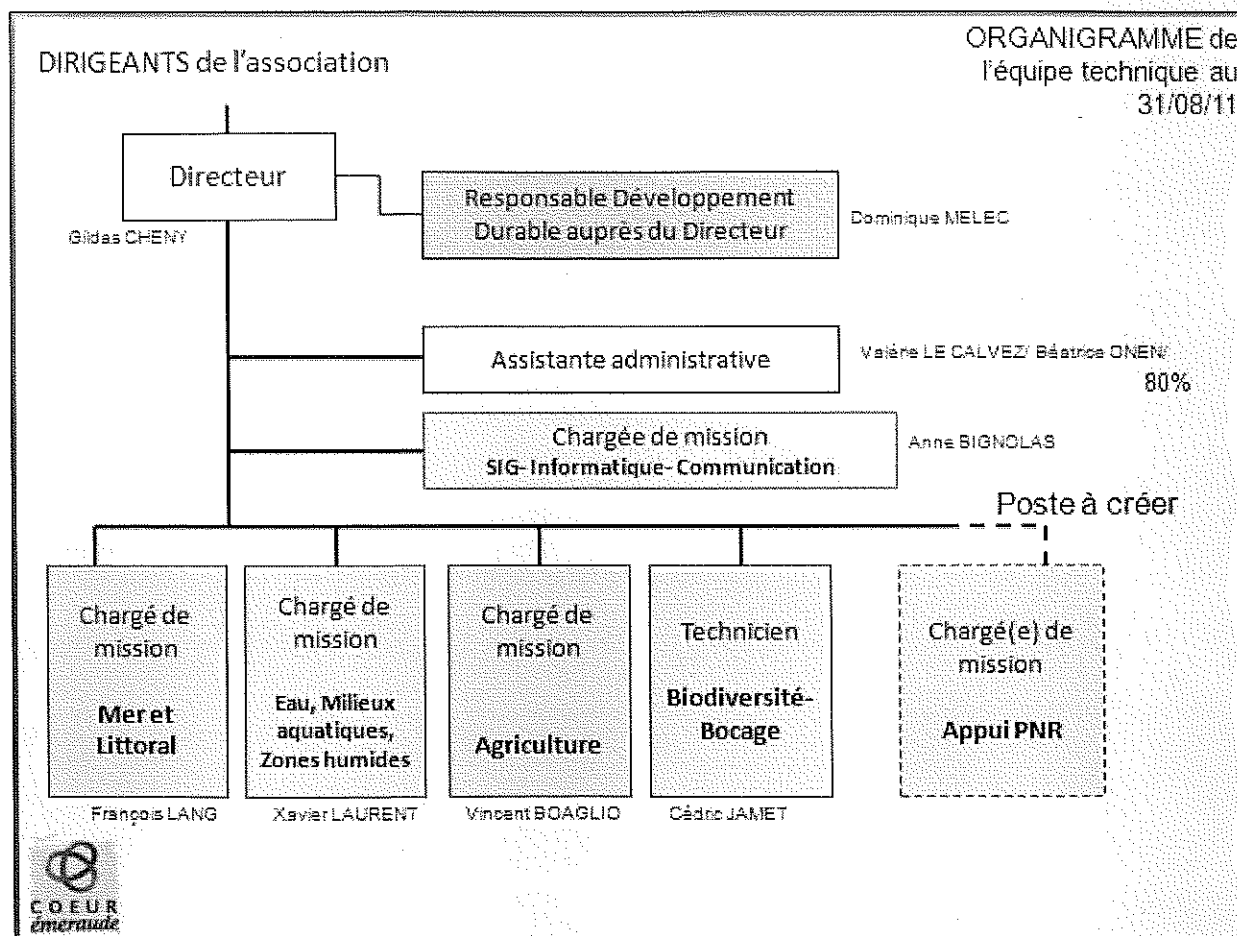
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Jean-Francis RICHEUX demande une explication sur le terme d'"Usagers": A l'origine de l'association, il s'agissait principalement des plaisanciers, professionnels de la pêche, ... Aujourd'hui, le collège des Usagers regroupe des associations très variées.

Charles JOSSELIN explique que les autres membres du collège des Usagers sont des associations, (environnementales, patrimoniales, d'initiatives, ...) et organisations économiques ou professionnelles de la société civile (chambres consulaires, ...) qui œuvrent sur le territoire. Si la procédure de création du PNR arrive à son terme, un autre type de structure sera mis en place (type Association des Amis du Parc), parallèlement au syndicat mixte. Il sera alors opportun de réfléchir de nouveau à une définition des "Usagers".

① Présentation du nouvel organigramme de l'équipe technique de COEUR Emeraude

Gildas CHENY rappelle que l'équipe technique est au service du territoire et des membres de l'assemblée. Il présente le nouvel organigramme.



*Dominique MELEC est en charge du dossier « gestion des sédiments ».

Il appuie également le Directeur sur la coordination territoriale (dans le but de veiller à une cohérence satisfaisante entre le projet de PNR et les différents outils et projets), et contribue à la mise en place du futur Conseil scientifique de l'Association et en assurera l'animation.

Parallèlement, il suit les questions de développement durable, de biodiversité et les questions énergétiques.

La création d'un poste d'appui au Directeur sur le projet de PNR est envisagée, pour notamment :

- ▶ Assister le Directeur sur la gestion de l'information sur le PNR (phase d'information plus importante à destination des élus, des acteurs socioprofessionnels et des habitants) et le recueil de témoignages d'élus et d'acteurs de PNR existants
- ▶ Avec le Directeur, préparer les réunions et les futures commissions de travail, rédiger et exploiter les comptes-rendus
- ▶ Assister le Directeur dans la préparation des dossiers de consultation

Charles JOSSELIN fait une parenthèse sur la question du projet de Parc Naturel Marin Normand Breton, présenté au Conseil d'Administration du 16 Septembre 2011 par Hervé MOALIC, chef de mission.

L'organisation du PNM autour du trait de côte est très importante pour COEUR Emeraude dont le territoire est très impacté.

La question du périmètre n'est pas encore arrêtée.

● Présentation de la nouvelle démarche de travail et du nouveau calendrier du projet de PNR Rance Côte d'Emeraude (Voir présentation PowerPoint - Annexe 1 - jointe au présent procès-verbal)

Gildas CHENY présente le calendrier, l'objectif, dans un premier temps, étant de consolider les fondations du projet. Pour cela, le **renforcement du portage politique, tout comme une meilleure information des élus locaux et des partenaires** sur la démarche PNR, sont nécessaires.

Il rappelle que **les communes n'ont pas à s'engager dans le projet aujourd'hui, elles ne seront consultées sur leur souhait de faire partie du Parc qu'en toute fin du processus de création**, juste avant classement par l'Etat. **Leur décision sera libre**. A ce stade, les collectivités sont invitées à s'impliquer dans le projet. Elles seront conviées à commencer à écrire le projet de charte ensemble au second semestre 2012.

Il y a eu, depuis le commencement, de nombreux échanges et travaux, mais cela ne suffit pas. **Une mobilisation plus importante des collectivités est nécessaire**. De plus, les instances nationales ont demandé de mieux faire ressortir les traits forts du territoire. Enfin, il est nécessaire de travailler encore sur l'articulation, la cohérence du projet de PNR avec les autres projets du territoire.

La création d'un PNR est un travail de longue haleine qui a duré en moyenne 10 à 15 ans pour les autres parcs. Pour l'heure, le nouveau calendrier vise donc début 2015 pour le classement du territoire en PNR.

Gildas CHENY rappelle en quoi consiste un PNR, son fonctionnement, ses avantages, ...

Il est important de comprendre qu'un PNR n'est pas une "couche supplémentaire" dans l'administration d'un territoire. Il s'agit bel et bien d'un **projet de développement durable autour duquel les acteurs du territoire** (communautés de communes/d'agglomération, pays, communes, acteurs socioéconomiques, associations) **se rassemblent**. Ils coécriront la charte, document valable 12 ans.

Le syndicat mixte (qui sera à créer à la place de COEUR Emeraude) est l'organe décisionnel qui rassemble les communes d'un PNR. Il a à sa disposition une équipe technique qui travaille pour le développement durable du territoire, et ses actions sont financées par les collectivités¹, l'Etat, l'Europe et d'autres financeurs (ADEME, Agence de l'Eau, ...).

M. CHENY souligne que les **cas de communes quittant un PNR sont très rares**. En effet, elles y trouvent un intérêt, s'y sentent plutôt bien, y compris sur des **territoires très peuplés** : Ile-de-France (4 PNR et 2 en création), Nord-Pas-de-Calais², ...).

Afin de mieux comprendre le principe d'un PNR, de nouveaux échanges avec d'autres Parcs seront organisés prochainement (probablement fin janvier-début février).

Charles JOSSELIN souligne que le nouveau calendrier (Cf. Diaporama ; objectif de classement début 2015) est nettement "desserré" par rapport à celui qui avait été présenté à l'Assemblée Générale de Février 2009, à Trigavou. Il est important, en effet, que les acteurs locaux ne se sentent pas bousculés par ce projet, qu'ils prennent le temps de se l'approprier.

Jean-François RICHEUX pense que le **périmètre proposé aujourd'hui constitue un frein à l'appropriation par les communes historiques**. A l'origine, COEUR a été créé pour faire face à des problématiques de sédiments et de qualité de l'eau sur la Rance. Or, depuis 3 ans, la Région a confié à cette même association le portage d'un projet de PNR sur un territoire plus étendu.

Charles JOSSELIN rappelle que les élus locaux sont impliqués dans la démarche depuis le début du projet qui était bel et bien, à l'origine, une **initiative de COEUR**, avec pour idée de mieux préserver ce territoire fragile, tout en assurant son développement.

23 communes n'auraient pas suffi à garantir la viabilité d'un tel projet.

¹ Région : 35-55 %

- Départements : 20-40 %

- Agence de l'Eau, Etat, Union européenne : 10-20 %

- Communes (et/ou Com. Com. /Com. Agglo.) : 7-20 % (0,8 à 4 € /habitant/an)

² Le **PNR le plus dense** des 46 PNR aujourd'hui est « Scarpe-Escaut » avec 340 hab/km² et c'est également le premier PNR né en France, en 1968.

Il est apparu, à l'issue de l'étude de faisabilité, qu'un territoire cohérent s'inscrivait entre la côte d'Émeraude et la Rance au Sud de Dinan. Et, sur les 66 communes sollicitées [inscrites dans le périmètre d'étude voté par la Région en 2008], une cinquantaine ont exprimé un avis favorable pour faire partie du périmètre d'étude.

Michel PENHOUET constate également cette nostalgie du Contrat de Baie, mais il faut aller de l'avant. L'avenir des missions de l'association et de la dynamique qu'elle a créée ne pourrait être assuré si elle restait dans sa configuration historique.

Jean-Luc COUAPEL, Maire de Saint-Jouan-des-Guérets, et MICHEL LEFEUVRE, Maire de la Ville-es-Nonais, souhaitent également que la question du périmètre soit reconsidérée, de même que les **interactions avec le Parc Naturel Marin (PNM)**.

Jean GAUBERT, député, s'interroge sur la cohérence du territoire. Il conseille aussi de ne pas faire abstraction de la carte des intercommunalités.

D'autre part, il met en garde l'association de ne pas se focaliser sur la Rance uniquement, les autres secteurs du territoire (l'Arguenon par exemple) étant également problématiques.

Marie-Reine TILLON, Conseillère Générale du canton de Matignon, approuve les propos de Jean GAUBERT et demande une **plus grande concertation avec les élus**.

Philippe MOURET et Claude BAGOT, Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers des Bords de Rance, s'interrogent eux aussi sur les interactions PNR/PNM.

Sylvie TRANCHEVENT, élue à la chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor et Vice-Président du collège des Usagers de COEUR Émeraude, **rappelle l'importance de l'agriculture pour le territoire**, et rapporte, dans le même temps, les inquiétudes de la profession agricole vis-à-vis du projet de PNR : Ne risque-t-il pas d'y avoir des contraintes supplémentaires ?
[NDLR : réponse au chapitre « communication »]

Michel PENHOUET informe l'assemblée que le but du PNM, sur le secteur Côte d'Émeraude, est bien la complémentarité avec le projet de PNR (**les deux périmètres ne peuvent pas se recouper**). **Pour ce qui est de la cohérence territoriale, il ne s'agit pas de proposer un territoire qui présenterait une uniformité absolue.** Par exemple, le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, qui a fait l'objet d'une visite par une délégation de COEUR Émeraude en 2010, compte 138 communes qui forment plusieurs unités géographiques. C'est le cas également du PNR d'Armorique : Brest, les îles d'Iroise diffèrent grandement des Monts d'Arrée.

Charles JOSSELIN explique que, s'il n'y a pas, aujourd'hui, de cohérence criante sur l'ensemble du territoire, le PNR aura pour **vocation de créer cette cohérence** (qui peut être également synonyme de complémentarité), de part et d'autre de la Rance (ou entre le Nord et le Sud), en matière notamment de politique de développement et de protection.

COEUR Émeraude ne crée pas un PNR dans le seul objectif de pérenniser le programme de désenvasement de la Rance maritime : elle s'est vue confier le portage du projet de PNR, et, dans le même temps, elle **continue de mettre en œuvre ses actions historiques**.

Quant à la question de la prise en compte ou non des limites des intercommunalités, elle n'est pas close et peut encore faire l'objet de réflexions.

En tout état de cause, il faut garder à l'esprit que **les objectifs d'un PNR vont dans le sens des problématiques du territoire Rance Côte d'Émeraude, y compris en matière d'agriculture. Un PNR, en effet, peut servir les intérêts de notre agriculture** [par la préservation des espaces agricoles, par la valorisation des produits avec la marque Parc] et de l'activité touristique [par la préservation de nos paysages, par la promotion du territoire, de ses produits, de ses lieux d'accueil, ...].

● Zoom sur quelques actions en cours ou en projet (Voir suite de la présentation PowerPoint - Annexe 1 - jointe au présent procès-verbal)

- Communication

Gildas CHENY explique à Sylvie TRANCHEVENT, sur la question précédente qui est déterminante, que la charte d'un PNR n'est pas opposable aux particuliers, mais aux communes. **Un agriculteur ne peut être contraint par un PNR à modifier ses pratiques.** Il invite les personnes sceptiques à rejoindre les délégations qui se déplaceront dans d'autres PNR pour voir et comprendre comment ils fonctionnent. Et des exploitants agricoles d'autres PNR pourront venir témoigner de leurs expériences, afin d'instaurer un climat de confiance nécessaire au bon déroulement du projet.

Des réunions par secteurs géographiques seront également organisées en ce sens avec les professions (agriculteurs, pêcheurs, industriels, ...), afin de favoriser des échanges concrets.

Toujours dans ce souci de transparence et de partage d'expériences, **la lettre du projet de Parc**, dont le premier numéro paraîtra en décembre, rapportera des témoignages sur des sujets concrets, y compris auprès d'acteurs sceptiques.

Par ailleurs, **le site internet de l'association**, vieillissant, est en cours de restructuration grâce au travail important d'Anne BIGNOLAS, en charge depuis peu de la réalisation des supports de communication de l'Association, en plus du SIG et de l'informatique). L'idée de départ est de faire de ce site une plate-forme d'information sur le projet de PNR, le territoire, ses acteurs et leurs initiatives. Les actions innovantes des partenaires en termes de développement durable, menées sur le territoire, pourront être présentées sur le site. **Cette logique s'inscrit dans la démarche PNR : mettre en synergie les acteurs et leurs projets exemplaires, valoriser les bonnes pratiques.**

- La gestion des sédiments (présentée par Gildas CHENY)

Ce chantier consiste à **remettre en marche le piège à sédiment de Lyvet** (premier curage envisagé pour fin 2012 compte tenu des procédures d'obtention d'autorisation de l'Etat), **avec une gestion pérenne** (vidange régulière, dès que le piège est suffisamment plein - tous les trois ans environ).

Au-delà de la simple gestion du piège de Lyvet, un **groupe de travail scientifique** a été mis en place avant l'été et travaille sur les questions de suivi et de gestion des sédiments à **l'échelle du bassin maritime**.

Des suivis des sédiments entrants dans le bassin maritime sont notamment en cours en partenariat avec le CRESCO de Dinard (MNHN), l'INSA de Rennes et le LUSAC de Cherbourg, à partir de sondes disposées de part et d'autre du barrage. Il sera très utile de connaître ce qui rentre, en quelle quantité et surtout si les tempêtes de Nord / Nord-Ouest ne font pas entrer l'essentiel des particules pour une année. Le cas échéant, de simples modifications ponctuelles du fonctionnement ne seraient-elles pas susceptibles de limiter fortement les entrées de sédiments marins ?

Un cycle de travail a également été initié avec la **Commission Estuaire** sur les possibilités d'accompagnement technique, par COEUR Émeraude, des propositions de la Commission.

L'élaboration d'une **approche globale de la gestion des sédiments à l'échelle du bassin maritime** est en cours.

- Le projet GIZC – Gestion intégrée de la zone côtière (présentée par Gildas CHENY)

Le projet commun de **COEUR Émeraude, du Pays de Dinan (les deux maîtres d'ouvrage) et de la FAUR** a été retenu par l'Etat et la Région qui ont lancé un appel à projet en 2010 (financé à 80 % par le FEDER – Union européenne et Région). Il a pour principal objectif, d'assurer la **cohérence** des projets de territoire et des démarches de gestion mises en place sur le littoral entre Fréhel et Cancale, en passant par la Rance, **d'optimiser les échanges, de limiter les doublons** (dont des réunions) et surtout de lancer les **actions concrètes en commun** (exemple : faisabilité de mise en place d'aires de carénage).

Michel VASPART, Maire de Pleudihen et Vice-Président de la CODI, s'interroge sur la cohérence entre la question de la gestion des sédiments et le projet de PNR. Il n'est **pas défavorable au projet de PNR Rance Côte d'Émeraude, à condition que le désenvasement reste une action possible** dans le cadre d'un Parc Naturel Régional.

Il fait référence à l'écriture du **document d'objectif Natura 2000** sur la Rance maritime, expliquant qu'une recommandation insignifiante, écrite aujourd'hui sans précaution, est susceptible de compromettre les projets de demain.

Il insiste également sur l'importance de la **représentativité des élus** aux réunions de travail, afin qu'aucune décision ne soit prise sans leur accord.)

Jacky COLAS, Président de la FAUR, approuve.

Jean-Pierre CAMUZARD, Conseiller scientifique de COEUR Émeraude, a écrit un mémoire sur la question des sédiments et leurs **extractions traditionnelles** [en téléchargement sur le site de COEUR Émeraude] : Nous n'avons pas d'autre choix que de les gérer. En effet, de tout temps, les tangues sont extraites du lit des fleuves, puis utilisées pour amender les terres.

● **Présentation des comptes 2010 :**

Michel PENHOUET, Vice-Président délégué du COEUR Émeraude, fait lecture du rapport de gestion, document très formel qui n'entre pas dans le détail des différents budgets. (**Voir rapport de gestion - Annexe 2 - joint au présent procès-verbal**). Il explique le déficit de l'année 2010 (10 056 €) : Au bilan 2009 des terrains d'échange réservés pour la décantation des sédiments d'extraction du piège de Lyvet (19 626,00 €) avaient été comptabilisés par une erreur dans le patrimoine de l'association. Pour annuler cette irrégularité, ils ont donc été comptabilisés comme charge exceptionnelle au bilan 2010.

Gildas CHENY, Directeur du COEUR Émeraude, présente les comptes 2010 à l'écran. (**Voir présentation PowerPoint - Annexe 3 - jointe au présent procès-verbal**).

Michel PENHOUET fait part à l'assemblée de la possibilité de reporter le déficit de l'année 2010 sur le compte « report à nouveau ».

Charles JOSSELIN remercie les financeurs, puis il invite l'assistance à poser leurs questions relatives à la présentation des comptes 2010.

En l'absence d'autres questions relatives à la présentation des comptes, invite le Commissaire aux Comptes à faire part de son bilan.

Philippe CHATELLIER, Commissaire aux Comptes, signale qu'il est obligatoire, pour les associations ayant une activité économique, d'avoir un Commissaire aux Comptes.

Il fait lecture à l'assemblée du rapport général (**Voir rapport général - Annexe 4 - joint au présent procès-verbal**). Le rapport spécial, concernant les conventions réglementées, est vide de tout contenu.

> Vote des résolutions

1^{ère} résolution : APPROBATION DES COMPTES 2010

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 12 2010 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code Civil et 41 du décret du 03 Juillet 1978, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice 2010 clos au 31.12.2010.

Abstention : 0

Contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRESENTS

2^{nde} résolution : RESULTAT DU BILAN

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de 10 056 € qu'elle décide d'affecter au solde « report à nouveau ».

Abstention : 0

Contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRESENTS

3^{ème} résolution : POUVOIR AUX PORTEURS

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Abstention : 0

Contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRESENTS

● Questions diverses et d'actualité

En l'absence d'autres interventions, Charles JOSSELIN propose de clôturer la séance. Il est 19h00.

☺☺

Rappel des points principaux de l'Assemblée Générale :

- Validation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale tenue à Saint-Hélen le 20 Janvier 2011.
- Présentation du nouveau Directeur, du nouvel organigramme de l'équipe technique, et du calendrier révisé du projet de PNR Rance Côte d'Émeraude, avec un objectif de classement début 2015
- Présentation des actions fortes en cours :
 - Relance de la concertation avec les élus pour une consolidation des fondations du projet, parallèlement à un renforcement de la communication (site internet, lettre du projet de Parc, échanges avec d'autres PNR, ...).
 - Remise en marche du piège à sédiments de Lyvet pour une gestion pérenne, renouvelable tous les 3 ans.
- Approbation des comptes 2010.

Jean-Paul BOUHERET
Secrétaire

